

# TOTALENERGIES MARKETING SENEGAL SA

# **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### SERVICE DES MOYENS GENERAUX

# **CONSOMMABLES INFORMATIQUE**

# Cahier des clauses techniques particulières

Souscripteur: TotalEnergies Marketing Sénégal S.A.

Route de l'aéroport, sur la station TotalEnergies Ngor

BP 355 - Dakar

Tel: 33 864 90 00 - Fax: 33 864 90 90





# 1. Objet

Le présent cahier de charges décrit les besoins du Client et certaines modalités et conditions pour la fourniture des consommables pour les imprimantes tel que mentionnées dans l'annexe.

Les spécificités du Client liées à la nature de ses activités et son appartenance à un Groupe international devront être prises en compte par les soumissionnaires.

Toutes les propositions à ce présent appel d'offres doivent être conformes :

- ✓ Aux exigences légales et règlementaires applicables en la matière
- ✓ Aux exigences de la Compagnie TotalEnergies applicable aux activités de la filiale TotalEnergies Marketing Sénégal SA notamment celles portant sur la sécurité des personnes y compris, le personnel du Client, les clients de TotalEnergies Marketing Sénégal SA, les agents du soumissionnaire, etc. aux Conditions Générales d'Exécution des Travaux et Services de TotalEnergies Marketing Sénégal SA.
- ✓ Aux conditions Générales d'Achats de Fournitures de TotalEnergies Marketing Sénégal SA, pour autant qu'elles soient applicables.

Le Soumissionnaire déclare qu'il a pris parfaitement connaissance de toutes les exigences légales et règlementaires applicable à ses prestations y compris dans le cadre des activités du client et s'engage à s'y conformer scrupuleusement

Il reconnait avoir la possibilité de solliciter tout éclaircissement ou toute explication sur les exigences de la Compagnie TotalEnergies applicables aux prestations. En conséquence, le soumissionnaire renonce expressément à se prévaloir d'une quelconque méconnaissance des normes et standards de la Compagnie TotalEnergies.

### 2. Désignation et descriptions des besoins

# ✓ <u>Désignation des besoins</u>

Les soumissionnaires sont invités à répondre au présent appel d'offres pour la fourniture de consommables pour les imprimantes ci-après dénommées :

✓ <u>Description des besoins</u> Les différents modèles d'imprimantes :





Model	NB/Couleur	Référence cartouche	Quantité
HP M130NW	NB	17A	24
HP MFP 130	NB	17A	
HP MFP 135 w	NB	106 A	8
HP M479 fw	Couleur	HP 415A	3
HP MFP 477	Couleur	HP 410A	21
HP MFP 477 fdw	Couleur	HP 410A	20
HP MFP 478f 9f	Couleur	HP 415A	4
HP MFP M281FDW	Couleur	HP 202A	11
MFP 137	NB	107A	4
MFP M 129 M134	NB	17A	3
MFP M127 fn	NB	HP 83A	6

# ✓ L'objectif

L'objectif poursuivi par TotalEnergies Marketing Sénégal SA est de mettre en place un bordereau de prix pour la fourniture de consommables des imprimantes pour une durée de 2 ans.

Les prix ne seront pas révisables à la hausse pendant toute la durée de l'exécution marché.

Les informations sur la quantité figurant sur le tableau sont estimatives et donc ces données indicatives ne pourront être considérées comme définitives

Au fur et à mesure de ses besoins TotalEnergies Marketing Sénégal SA soumettra une commande en y indiquant :

- La désignation du produit commandé
- La quantité demandée
- Le prix unitaire tel que défini dans l'offre.

Le marché donnera lieu à l'établissement de bons de commande tout au long de la période de son exécution, chaque bon de commande correspondra à une facture.

En cas d'intégration de nouvelles imprimantes dans le parc, le titulaire proposera une offre tarifaire pour la fourniture des consommables.

Le prestataire retenu devra garantir la qualité des produits livrés et permettre le changement si le produit n'est pas conforme à la demande.



RC 7977 B - NINEA: 204 1565 2G3





Le produit commandé devra être livré 48H après réception du devis validé (signé et cacheté par TEMS).

# 5. Cadre des réponses à l'appel d'offre

A noter aussi que le détail de chaque rubrique doit être fourni par les soumissionnaires.

Chaque prestataire consulté devra obligatoirement faire une proposition et est tenu de répondre à l'intégralité des rubriques ci-dessous.

Le prestataire sélectionné devra veiller au respect strict du cahier des charges et de sa bonne exécution.

Chaque prestataire consulté devra transmettre des propositions techniques et financières via la plateforme d'appels d'offre en ligne, E-Sourcing.

# 6. Devoir d'information et obligation de conseil

En sa qualité de professionnel, le Prestataire est débiteur d'une obligation générale d'information et de conseil, quelles que soient les compétences ou les connaissances du Client dans le secteur d'activité objet de ses prestations et s'engage à conseiller et prévenir le Client pendant l'exécution du Contrat afin que ce dernier puisse atteindre les objectifs recherchés dans les meilleures conditions.

A ce titre, le Prestataire devra notamment :

- 1. Conseiller le Client sur tout choix ou toute demande effectuée par le Client et sur lesquels il doit avoir une connaissance et une maitrise parfaites en sa qualité de professionnel; et qui pourrait affecter les objectifs attachés à la réalisation des Travaux ou avoir une incidence sur leurs conditions de réalisation;
- 2. Alerter de manière motivée le Client, dans des délais raisonnables sur tout événement dont le Prestataire a connaissance, pouvant affecter les objectifs poursuivis aux termes du Contrat et les engagements des Parties, y compris si cet événement est imputable au Client ;
- 3. Mettre en garde le Client notamment contre les risques liés aux Travaux, en particulier ce qui concerne la santé, l'hygiène, la sécurité et l'environnement, et contre tout autre risque.
- 4. Proposer au Client tout complément ou amélioration des Travaux et des méthodes et règles adoptées prévues qui lui sembleraient souhaitables ;
- 5. Contrôler tous les documents ou informations techniques ou fonctionnels qui lui seront communiqués par le Client afin de s'assurer de leur cohérence et complétude et, le cas échéant, le mettre en garde sur toute anomalie ou oubli relevé.

CONFIDENTIEL



Avant d'exécuter les Travaux, le Prestataire doit procéder à un examen attentif, des informations fournies par le Client pour l'exécution des Travaux tels que les plans et spécifications. Le Prestataire est tenu en outre de demander au Client les documents et renseignements qui pourraient lui faire défaut.

Le Prestataire doit signaler sans délai au Client, sous peine de ne pouvoir s'en prévaloir ultérieurement, toutes les anomalies, omissions, contradictions, incompatibilités entre les informations fournies par le Client et les règles de l'art.

A défaut pour le Prestataire de se conformer aux dispositions ci-dessus, toutes les conséquences d'erreur ou d'insuffisance dans les informations fournies par le Client seront à la charge du Prestataire.

Le Prestataire devra signaler au Client, par écrit, tous les éléments qui lui paraîtraient de nature à compromettre la bonne exécution du Contrat. A défaut de demande écrite de sa part, le Prestataire est réputé disposer de toutes les informations nécessaires à la bonne exécution du Contrat.

### 7. Hygiène, Sécurité et Environnement

### 7.1 Dispositions générales

Le Prestataire s'engage, tant pour lui-même que pour son personnel et ses éventuels soustraitants, à :

- Respecter les Dispositions d'Ordre public et la réglementation applicable en cette matière ;
- Prévenir les risques de dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement lors de l'exécution des Travaux ;
- Mettre en place un système de gestion de la santé et de la sécurité pour le personnel affecté à l'exécution des Prestations.

### 7.2 Dispositions particulières applicables sur Site

Le Prestataire respecte et fait respecter par ses intervenants, représentants, son personnel, les règles en vigueur sur le Site en matière de conditions de travail, de santé, d'hygiène, de sécurité et d'environnement ainsi que la législation applicable en la matière selon le Site d'exécution.

A cet effet, le Prestataire:





- S'assure du respect des exigences particulières transmises par le Client en matière de conditions de travail, de santé, d'hygiène, de sécurité et d'environnement concernant le suivi de formations spécifiques, les aptitudes médicales ou les mesures préventives requises, selon le lieu d'exécution des Travaux;
- Facilite la coordination de l'exécution des Prestations avec les activités du Client et celles des tiers intervenants présents sur le Site ;
- Ne s'assure qu'aucune des Prestations n'est exécutée, par son personnel ou celui de ses éventuels Sous-traitants, sous l'influence de l'alcool, de drogues, toute autre substance prohibée ou qui serait incompatible avec l'exécution des Prestations en toute sécurité et se conforme au règlement intérieur du Site sur ces aspects.
- S'assure que son personnel est apte et habilité à utiliser tous les matériels, équipements et outils nécessaires à l'exécution des Prestations ;
- Fait cesser, immédiatement et à ses frais, toute situation ou activité dangereuse ou nuisible pour la santé, l'hygiène, la sécurité ou l'environnement dont il a le contrôle.

Le Soumissionnaire nommera un coordinateur de la sécurité.

En cas de non-respect d'une obligation énoncée ci-dessus, et sans préjudice du droit du Client de résilier le Contrat dans les conditions de l'**article « Résiliation »**, le Client :

- peut prendre ou faire prendre immédiatement et sans formalité, aux frais du Prestataire, toutes mesures qui s'avèrent appropriées, s'il estime que ces mesures n'ont pas été prises ou mises en œuvre assez rapidement par le Prestataire; et,
- se réserve le droit de refuser l'accès ou le maintien sur le Site au Prestataire et/ou à ses éventuels Sous-traitants.

Toutes les conséquences d'un non-respect d'une de ces obligations, y compris la mise en œuvre des mesures prises par le Client en cas de carence ou de négligence du Prestataire, le refus d'accès ou de maintien sur le Site, seront à la charge du Prestataire.

# 8. Confidentialité

Le présent cahier des charges ainsi que le contrat qui en découlera est frappé du sceau de la confidentialité. Il en est de même des Documents ainsi que de tout support, renseignement, information, contact, etc. obtenu, reçu ou à recevoir dans le cadre du présent cahier des charges, des réponses qui s'en suivent, le cas échéant des négociations, ainsi que de l'exécution du contrat.

L'adjudicataire s'engage à n'en faire qu'un usage strict à la destination de l'information qui pourrait lui être soumise et à l'exécution du contrat. Il s'interdit toute diffusion à quelque titre

CONFIDENTIEL



que ce soit, sauf en cas d'autorisation expresse par TotalEnergies Marketing Sénégal.

#### 9. Conformité

La relation contractuelle ainsi que les prestations qui en découlent devront être conforme aux lois et règlements applicables au Sénégal, aux normes et standards de la Compagnie TotalEnergies, aux engagements de TotalEnergies et textes et procédures de TotalEnergies Marketing Sénégal. Il en est ainsi notamment en matière de concurrence, de compliance (incluant de lutte contre la corruption et la lutte contre les infractions financières) en matière de Sécurité, de l'Environnement, de droit du travail, des droits de l'Homme, etc.

#### 10. Documents contractuels

La relation contractuelle sera régie par :

- Le contrat à signer par les deux parties
- Les procédures ainsi que les consignes de sécurité et de sureté de TotalEnergies Marketing Sénégal. Ces éléments seront portés à la connaissance du prestataire
- Les Conditions Générales d'Exécution des Travaux et Services de TotalEnergies Marketing Sénégal.
- Les engagements et standards de la Compagnie TotalEnergies applicable au contrat
- Aux conditions Générales d'Achats de Fournitures de TotalEnergies Marketing Sénégal.
- Le Cahier des Charges et les réponses qui s'en sont suivie lorsque ces réponses ont été acceptées.

### 11. Résiliation

L'adjudicataire s'engage à respecter toutes les obligations légales et réglementaires en vigueur au Sénégal en matière de sûreté, d'hygiène et de sécurité des personnes et des biens.

Le contrat comportera des clauses de résiliation applicables notamment aux cas ci-après :

- résiliation pour faute ;
- résiliation avec préavis sans motif ;
- résiliation pour non-respect des normes de sûreté, sécurité, hygiène, et de l'environnement notamment toutes les indications incluses dans les textes légaux et règlementaires applicables,
- résiliation pour prestation non satisfaisante à la suite d'une évaluation, etc.





À défaut de délai différent spécifié au contrat, la notification de cette décision sera faite dans les trente (30) jours.

Cette résiliation ne donne aucun droit à l'adjudicataire à des dommages et intérêts.

# 12. Dispositions générales

- Les deux parties seront liées par contrat dès la signature d'une lettre d'accord à laquelle sera joint le présent cahier des charges visé par le client et le prestataire retenu.
- La signature du prestataire sur ce document induit sa parfaite connaissance des droits et obligations des deux parties et son acceptation de tous les paramètres de son engagement.

#### 13. Prestations sur devis

Dans le cadre de ses activités, TotalEnergies Marketing Sénégal pourra être amenée à solliciter les services ponctuels du prestataire retenu.

# 14. Éléments à produire pour formuler une proposition

Le soumissionnaire répondant au présent appel d'offre devra fournir dans les détails, les éléments suivants :

- L'identité du responsable technique chargé de conduire les opérations ;
- La planification qu'il préconise et la méthodologie qu'il souhaiterait mettre en œuvre afin de mener à bien les prestations demandées ;
- Les moyens mis en œuvre (personnel, matériel, et organisation) et les solutions techniques préconisées ;
- Il joindra en outre des éléments précités, tous les renseignements et justificatifs cidessous :
  - Dossier de référence de l'entreprise comprenant la plaquette commerciale, les références professionnelles d'autres clients sur les chantiers de taille similaire (avec nom des contacts et numéros de téléphone),
  - Offres de services,
  - Forme juridique,
  - Ancienneté,
  - Taille de l'entreprise,
  - Moyens en hommes (commerciaux, techniciens...),
  - Inscription régulière au registre du commerce et du crédit mobilier + NINEA,
  - Références clients (en particulier dans le domaine d'activité concerné),





- Justification du respect des obligations fiscales et sociales dans le cadre de la réglementation en vigueur la fourniture d'attestations d'assurances professionnelles qualifiant la nature et l'étendue des limites de garanties,
- Fourniture éventuelle d'une attestation de capacité financière de l'entreprise ainsi que, sur demande du Client, une garantie de bonne exécution,
- Les justificatifs de sa qualité et de son aptitude légale à offrir les services objet du présent ainsi que de sa capacité technique et financière,
- Il devra notamment fournir les copies des agréments adaptés pour toutes les prestations objets du présent cahier des charges,
- Les bordereaux de prix devront faire apparaître les coûts horaires en fonction des prestations,
- Les certificats d'assurance indiquant la nature des assurances et les montants couverts,

Les soumissionnaires préciseront s'ils sont détenteurs :

- Des autorisations légales applicables en la matière,
- D'un label professionnel,
- D'une certification à une norme ISO ou autre.

Le Prestataire pourra s'il le juge utile poser une question écrite au Client sur un point spécifique. La réponse apportée sera diffusée à tous les postulants et fera partie intégrante du présent cahier des charges sauf avis contraire de la part du Client.

### 15. Intégralité du prix & conditions financières

### 15.1 Intégralité du prix

Le Prestataire reconnaît avoir eu en sa possession tous les éléments lui permettant de fixer le prix. Il ne peut en conséquence faire état d'erreurs ou d'omissions dans le Contrat ni se prévaloir d'erreurs d'appréciation ou de difficultés d'exécution de sa part pour exécuter des Travaux incomplets ou réclamer un supplément de prix ou un quelconque dédommagement à ce titre.

Le prix constitue l'intégralité de la rémunération (dont l'ensemble des frais inhérents à l'exécution du Contrat, y compris les frais de déplacement et de séjour) due par le Client au Prestataire qui ne saurait donc prétendre à aucun supplément de prix par rapport à celui mentionné à son offre « Tableau de décomposition des prix ».

# 15.2 Facturation et Conditions de Paiement

Le prestataire retenu établira la facture afférente à ses prestations effectivement réalisées et au prix convenu.

CONFIDENTIEL

9



Il doit indiquer sur la facture, le numéro du bon de commande des prestations objets de la facture ainsi que toutes les informations nécessaires devant figurer sur la facture conformément aux règles de la comptabilité de Total Sénégal.

Le délai de règlement de la facture est de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture.

# 15.3 Pénalités et indemnisation

TotalEnergies Marketing Sénégal se réserve le droit d'appliquer des pénalités dans les mêmes proportions que ci-dessus, en cas de manquement ou de non-respect par le Prestataire, de ses obligations stipulées dans le cadre du présent marché.

La liste non exhaustive ci-dessous décrit des exemples de manquement pouvant conduire à des pénalités telles que présentées à l'alinéa précédent :

- Non-respect des consignes de sécurité ;
- Non-respect des délais fixés ;
- Non-respect des règles de courtoisie et de politesse.

Ces pénalités sont cumulables nonobstant les dommages et intérêts que le Client se réserve le droit de réclamer au tribunal.

Le prestataire s'engage à rembourser le montant total des vols ou des détériorations dus à une malveillance ou à un défaut de surveillance de son personnel.

Le prestataire s'engage à assurer une prestation complète même en cas de grève des transports ou autre.

#### 16. Responsabilité et Assurance

L'adjudicataire supportera la responsabilité pour toutes les prestations réalisées dans le cadre du présent cahier des charges

Le Prestataire devra souscrire à ses frais et maintenir en état de validité pendant toute la durée du présent Cahier des charges et du contrat qui s'en suivra, les polices d'assurances responsabilités civiles et professionnelles auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable en vue de couvrir tous les dommages matériels et immatériels qui pourraient être causés à Total Sénégal ou à des tiers, soit de son propre fait ou du fait de ses préposés, soit du fait de ses sous-traitants de tout autre cause.

CONFIDENTIEL

RC 7977 B - NINEA: 204 1565 2G3



Le Prestataire devra justifier, de la souscription de ses polices d'assurances et du règlement des primes y afférentes à Total Sénégal à la signature du contrat.

Le Prestataire tiendra Total Sénégal informée par écrit de tout changement intervenu sur ces polices.

# 17. Droit applicable et règlement des différends

Le contrat ainsi que les prestations qui en découlent seront soumis au Droit en vigueur sur le territoire de la république du Sénégal

En cas de différends ou litiges non résolus à l'amiable, ce seront les tribunaux compétents qui auront à en connaître en faisant application exclusivement du présent marché et des textes en vigueur.

# 18. Modalités de réponse

Les offres doivent être IMPERATIVEMENT faites par mail à adresser à <u>aminata.sow@totalenergies.sn</u> au plus tard le 14 avril 2023.

